



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 septembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 34  
Date de la convocation : 12 septembre 2023  
Date de publication : 25 septembre 2023

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, BOURGEOIS- REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, JARROT- MERMET Laëtitia, HAMDAROU Ako, HERRMANN Nadine
--	--	---

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

MARCHAND Sylvette donne procuration à ROCHE Paul, MBITEL Mohamed donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à BERTHAUD Mathieu

### **Conseillers absents non représentés**

GOMET Nicolas

**Objet : Recensement de la population 2024 : partenariat INSEE/La Poste et recrutement de 3 agents**

Rapporteur : Madame Isabelle MANGIN

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la « démocratie de proximité » (article 156 à 158), concernant les opérations de recensement de la population, l'INSEE organise et contrôle le recensement ; les communes le préparent et le réalisent.

Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, un recensement de la population est effectué tous les ans par sondage.

Pour le recensement 2024, la Ville de Dole fait le choix, comme 222 autres communes françaises, de recourir, à une entreprise prestataire, La Poste, pour la réalisation d'une partie de la collecte. Cette expérimentation, validée par décret n° 2023-669 du 26 juillet 2023, portera sur le recensement de 500 logements par deux facteurs plus un suppléant, sélectionnés par La Poste parmi des agents volontaires, pour un coût de 6 288 €/TTC.

En complément, afin de couvrir l'intégralité de la campagne de recensement qui porte sur plus de 1000 logements, il apparaît nécessaire de créer 3 postes d'agents recenseurs contractuels qui effectueront, sur la période du 18 janvier 2024 au 24 février 2024, une moyenne de 24h30 de travail par semaine.

Ces agents seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint administratif, 1<sup>er</sup> échelon, soit l'indice majoré 366 (cet indice tient compte de l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires à l'ensemble des agents publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite à la parution du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023). L'incidence financière s'élèvera à 7 500 €. Une dotation forfaitaire sera versée par l'INSEE à la Ville de Dole pour les opérations de recensement 2024. La dotation forfaitaire versée au titre de l'année 2023 s'élevait à 4 598 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 14 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat, ci-annexée, avec l'INSEE et La Poste,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,
- **DE CRÉER** 3 postes d'adjoint administratif à raison de 24h30 hebdomadaires, du 18 janvier 2024 au 24 février 2024.

SCRUTIN            POUR : 34  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
- Société La Poste

*Fait à Dole, le 18 septembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

*Monsieur Jean-Baptiste GAGNON*

